



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 156 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force
des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	6
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	18
A. Vue d'ensemble	18
B. Contributions non budgétisées	19
C. Gains d'efficience	19
D. Taux de vacance	19
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	20
F. Formation	21
G. Voyages officiels à des fins autres que la formation	21
H. Services de détection des mines et de déminage	22
I. Projets à effet rapide	22
III. Analyse des variations	23



IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	24
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/291 A et B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	25
A.	Assemblée générale	25
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	26
Annexes		
I.	Définitions	27
II.	Organigramme	29
Carte	30

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (exercice 2024/25), dont le montant s'élève à 68 845 800 dollars.

Ce budget est en diminution de 468 400 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits de 69 314 200 dollars ouverts pour 2023/24.

Au cours de l'exercice 2024/25, la Force continuera, comme le prévoit son mandat, de mener des activités d'observation depuis ses positions, tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo, et d'effectuer des patrouilles dans la zone de séparation depuis le camp Ziouani et le camp Faouar.

Le projet de budget couvre le déploiement de 1 250 militaires, de 54 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 2 occupant un emploi de temporaire), de 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 90 membres du personnel recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2024/25 et l'objectif de la Force est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2022/23)	Montant alloué (2023/24)	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	38 378,5	41 791,0	41 945,0	154,0	0,4
Personnel civil	15 751,3	16 408,5	15 528,8	(879,7)	(5,4)
Dépenses opérationnelles	10 857,8	11 114,7	11 372,0	257,3	2,3
Montant brut	64 987,6	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 673,4	1 721,8	1 638,2	(83,6)	(4,9)
Montant net	63 314,2	67 592,4	67 207,6	(384,8)	(0,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	64 987,6	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)

Ressources humaines

	Contingents ^a	Police des Nations Unies	Personnel recruté sur le plan international	Adminis- trateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration									
Effectif approuvé 2023/24	–	–	5	–	1	1	–	–	7
Effectif proposé 2024/25	–	–	5	–	1	1	–	–	7
Composantes									
Opérations									
Effectif approuvé 2023/24	1 250	–	–	–	–	–	–	–	1 250
Effectif proposé 2024/25	1 250	–	–	–	–	–	–	–	1 250
Appui									
Effectif approuvé 2023/24	–	–	48	1	88	1	–	–	138
Effectif proposé 2024/25	–	–	47	1	89	1	–	–	138
Total									
Effectif approuvé 2023/24	1 250	–	53	1	89	2	–	–	1 395
Effectif proposé 2024/25	1 250	–	52	1	90	2	–	–	1 395
Variation nette	–	–	(1)	–	–	1	–	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Volontaires recrutés sur le plan national et Volontaires recrutés sur le plan international.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2024, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2718 (2023).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Opérations et Appui), qui découlent du mandat de la Force.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2023/24 est analysée pour chaque composante.
5. Le quartier général de la FNUOD est situé au camp Faouar, dans le secteur bravo, et la base de soutien logistique au camp Ziouani, dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël). La Force conservera ses 16 positions (6 dans la partie nord, 5 dans la partie centrale et 4 dans la partie sud de la zone d'opérations et 1 dans le secteur alpha), en plus de ses installations au point charlie. En outre, elle continuera de remettre ses positions en état et de les améliorer.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La FNUOD est globalement parvenue à maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée aux violations de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes qui continuent d'être commises par les parties. Elle continuera de faire tout son possible pour que le cessez-le-feu soit maintenu et scrupuleusement respecté, conformément aux dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces.
7. Dans le droit fil de son mandat, la FNUOD continuera de mener des activités d'observation depuis ses positions, tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo, et d'effectuer des patrouilles dans la zone de séparation depuis le camp Ziouani et le camp Faouar. La zone de séparation fait environ 80 kilomètres de long (du nord au sud) et entre 12,5 kilomètres (le long de la crête du mont Hermon, au nord) et moins de 400 mètres de large (le long de la frontière jordano-syrienne).
8. La FNUOD poursuivra ses inspections dans les secteurs alpha et bravo, comme le prévoit son mandat, et continuera de restaurer, de remettre en état et de repeindre les barils servant à marquer la ligne de cessez-le-feu et la ligne bravo, si les conditions le permettent. Elle continuera aussi d'exécuter des projets à effet rapide visant à renforcer la confiance. Pour assurer la sécurité de son personnel, elle continuera d'éliminer, dans les zones de séparation, les mines, les munitions non explosées et les engins explosifs improvisés. Conformément aux priorités définies dans le cadre de

l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, elle continuera de prendre des mesures pour améliorer la sûreté et la sécurité de son personnel de manière intégrée.

9. En 2024/25, dans le cadre de l'achèvement de ses opérations de retour dans le secteur bravo, la FNUOD continuera de démanteler les anciennes positions des Nations Unies aujourd'hui inoccupées.

Activités d'appui de la mission

10. Comme suite à la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale, la FNUOD a procédé en 2023 à un examen de ses besoins en personnel civil. Les recommandations qui en ont découlé, y compris les modifications du tableau d'effectifs proposées dans les sections du présent rapport consacrées aux ressources humaines, seront appliquées au cours de l'exercice 2024/25, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Les travaux de gestion prévisionnelle des besoins en personnel menés dans le cadre de l'examen avaient pour but de renforcer les capacités du personnel civil nécessaires à l'exécution des mandats de la Force dans des environnements opérationnels en mutation, compte tenu des impératifs en matière de ressources humaines, comme la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national et les nouvelles capacités attendues du personnel dont il est fait état dans la série de notes d'orientation du Secrétaire général relatives à Notre Programme commun.

11. En outre, la FNUOD poursuivra ses projets environnementaux afin de renforcer l'autosuffisance de toutes ses positions et de réduire son empreinte carbone, conformément à la stratégie environnementale de l'Organisation. À cet égard, durant l'exercice 2024/25, elle continuera d'installer des systèmes d'énergie solaire pour réduire son empreinte carbone et sa consommation de carburant.

12. Dans la droite lignée des priorités définies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la FNUOD continuera de mettre en œuvre de manière intégrée des mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel civil.

13. L'effectif civil proposé pour l'exercice 2024/25 se compose de 145 postes et emplois et ne fait apparaître aucun changement par rapport à l'exercice précédent.

14. Les ressources demandées pour l'exercice 2024/25 au titre du fonctionnement de la mission font apparaître une diminution des dépenses prévues pour le personnel civil, qui tient principalement à l'application de taux de vacance plus élevés. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des prévisions de dépenses concernant : a) les contingents, étant donné que les dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions) devraient être plus élevées, compte tenu des nouveaux taux en vigueur en 2024, et que les taux de remboursement applicables au matériel appartenant aux contingents ont été relevés, conformément à la résolution [77/303](#) de l'Assemblée générale ; b) les dépenses opérationnelles, principalement en raison de l'augmentation du coût moyen prévu du carburant par rapport au coût inscrit dans le budget approuvé pour 2023/24.

C. Coopération au niveau régional

15. La FNUOD continuera de se coordonner sur les questions d'intérêt régional avec les autres missions de maintien de la paix des Nations Unies opérant dans la région, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

16. La FNUOD continuera de garder sous son contrôle opérationnel les observateurs militaires composant le Groupe d'observateurs au Golan de l'ONUST et, selon les besoins, de se concerter avec le bureau de liaison de l'ONUST à Damas.

17. La FNUOD continuera de bénéficier de l'appui de la FINUL pour ce qui est du transport de biens et de personnel via le Liban et de la fourniture de services informatiques et de services de communication. Sous la coordination de la Section régionale des technologies, la FINUL fournit à la FNUOD des services de gestion stratégique aux fins de la coordination et de la prestation de services technologiques conformes aux directives du Siège de l'ONU, l'objectif étant de réduire les disparités de services, de faire des économies d'échelle et d'éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de maintien de la paix présentes dans la région. De plus, elle continuera d'apporter à la FNUOD un appui en matière de déontologie et de discipline, lequel prendra la forme d'activités de prévention (par exemple, des séances d'introduction et des cours obligatoires portant notamment sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la fraude) et de formations ciblées concernant la stratégie de lutte contre les comportements répréhensibles.

18. Chargée des opérations bancaires pour les entités des Nations Unies présentes en République arabe syrienne, la FNUOD continuera d'apporter au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie un appui administratif dans le domaine financier, de lui fournir des services d'achat et de l'approvisionner en carburant pour véhicules, moyennant remboursement.

19. En outre, la FNUOD continuera de bénéficier du soutien du Bureau d'appui commun de Koweït, où un(e) agent(e) des services généraux traite les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées de la Force.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

20. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies à la section A de l'annexe I au présent rapport.

Direction exécutive et administration

21. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la force

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Bureau du Chef de la mission et commandant de la force													
Postes approuvés (2023/24)	1	–	1	2	1	5	–	1	1	–	–	–	6
Postes proposés (2024/25)	1	–	1	2	1	5	–	1	1	–	–	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total													
Effectif approuvé (2023/24)	1	–	2	2	1	6	–	1	1	–	–	–	7
Effectif proposé (2024/25)	1	–	2	2	1	6	–	1	1	–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Chef de la mission et commandant de la force

Tableau 2
Ressources humaines : proches collaborateurs du Chef de la mission et commandant de la force

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Emploi	–	P-4	Officier(ère) de liaison (forces armées)	Maintien	
Total	–				

22. Compte tenu de l'augmentation du nombre de militaires déployés et du fait que la quantité et les types de matériel appartenant aux contingents utilisés atteignent les niveaux d'avant la réinstallation temporaire de 2014, la FNUOD continue d'avoir besoin de l'emploi de temporaire d'officier(ère) de liaison (forces armées) (P-4), soumis à recrutement international. L'officier(ère) de liaison supervise et guide les contacts quotidiens avec les parties à l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces et formule, à l'intention de la haute direction, des recommandations stratégiques et

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

opérationnelles sur tous les sujets de préoccupation liés aux activités de liaison. Il lui incombe également de se tenir en rapport et de se coordonner avec les autres entités des Nations Unies et les ambassades locales, y compris les pays fournisseurs de contingents, afin de répondre aux questions relatives aux opérations de la FNUOD. Sachant que l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus met l'accent sur le principe d'intégration dans les missions, l'officier(ère) de liaison a aussi pour mission d'assurer, au Bureau du Chef de la mission et commandant de la force, la bonne coordination des mesures destinées à concrétiser les priorités fixées au titre de l'initiative, notamment en ce qui concerne les questions de déontologie et de discipline et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

Composante 1 : opérations

23. La Force continuera de veiller au respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de s'assurer qu'aucune des forces militaires des parties n'enfreint l'Accord sur le dégagement des forces. Elle se tiendra en contact avec les parties à l'Accord pour empêcher que les tensions ne s'aggravent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement et le respectent

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, selon les besoins, l'objectif étant de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, selon les besoins, l'objectif étant de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Contacts immédiats avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégagement, notamment des incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 192 355 jours-personnes d'occupation de positions (31 militaires × 17 positions × 365 jours)
- 9 198 patrouilles en véhicules blindés dans la zone de séparation (28 patrouilles × 365 jours × taux d'exécution de 90 %)
- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour réunir rapidement tous les éléments de fait relatifs aux incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations contre toutes les violations de l'Accord sur le dégagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation

1.2.1 Aucun mort ou blessé parmi le personnel de la FNUOD du fait de l'explosion de mines ou de munitions (2022/23 : aucune victime ; 2023/24 : aucune victime ; 2024/25 : aucune victime)

Produits

- Élimination des mines, munitions non explosées et engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et déminage continus des itinéraires de patrouille suivis par le personnel de la Force, selon les exigences relatives à la sécurité des opérations

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2022/23 : aucun cas ; 2023/24 : aucun cas ; 2024/25 : aucun cas)

Produits

- Contacts avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur bravo
- Exécution de 6 projets à effet rapide visant à renforcer la confiance

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation pour que la Force puisse pleinement s'acquitter de son mandat

1.4.1 Bonne exécution du mandat

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo
- Activités quotidiennes de suivi et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

La situation en matière de sécurité demeure stable dans la zone d'opérations de la Force et permet la bonne exécution du mandat

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>Contingents</i>	
Effectif approuvé (2023/24)	1 250
Effectif proposé (2024/25)	1 250
Variation nette	–

Composante 2 : appui

24. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficience.

2.1 Fourniture à la mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2022/23 : 9,4 % ; 2023/24 : 5,7 % ; 2024/25 : 9,4 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2022/23 : 29 % ; 2023/24 : ≥ 28 % ; 2024/25 : ≥ 28 %)

2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2022/23 : 60 ; 2023/24 : ≤ 60 ; 2024/25 : ≤ 60)

2.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2022/23 : 180 ; 2023/24 : ≤ 120 ; 2024/25 : ≤ 120)

2.1.5 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2022/23 : 83 ; 2023/24 : 100 ; 2024/25 : 100)

2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2022/23 : 89 % ; 2023/24 : ≥ 85 % ; 2024/25 : ≥ 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 % ; 2024/25 : 100 %)

2.1.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2022/23 : 20 % ; 2023/24 : ≤ 20 % ; 2024/25 : ≤ 20 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2022/23 : 1 987 ; 2023/24 : $\geq 1 800$; 2024/25 : $\geq 1 800$)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 % ; 2024/25 : 100 %)

2.1.11 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 % ; 2024/25 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Gestion du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit acceptées par l'Administration qui restaient en souffrance

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires et financiers et de services de communication de l'information concernant un budget de 68,8 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 145 membres du personnel civil, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour 20 sites techniques, dont le camp Faouar et le camp Ziouani
- Exécution de 3 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 82 groupes électrogènes appartenant à l'ONU

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 2,4 millions de litres de carburant (0,6 million pour les transports terrestres et 1,8 million pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 12 sites

Services technologiques

- Fourniture de 657 radios et appui y afférent
- Fourniture de 197 ordinateurs et de 47 imprimantes pour un effectif moyen de 1 305 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 193 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 39 réseaux locaux et 1 réseau étendu
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 4 200 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 220 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 2 installations médicales appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau I doté d'un service de chirurgie et 1 unité médicale de niveau I), appui à 1 installation médicale appartenant aux contingents (hôpital de niveau I) et gestion des arrangements contractuels conclus avec 3 hôpitaux d'infrastructure

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 11,0 millions de dollars

- Réception, gestion et distribution de marchandises dans la zone d'opérations de la Force
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 122,5 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 250 militaires
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 7 unités militaires réparties dans 2 sites
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 1 171 militaires

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 293 véhicules appartenant à l'ONU (125 véhicules légers, 56 véhicules à usage spécial, 5 ambulances, 65 véhicules blindés et 42 autres véhicules spécialisés, remorques ou attelages), de 109 véhicules appartenant aux contingents et de 8 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la FNUOD d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement et analyse de la situation à l'intention des hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la Force et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et gestion des mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires syriennes et Beyrouth par l'organisation de 600 convois encadrés
- Formulation, à l'intention des responsables de la Force, de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Force de mener à bien les activités prescrites et d'exécuter les produits prévus : évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; survenue de phénomènes météorologiques non prévus dans les hypothèses budgétaires ; autres cas de force majeure ; modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Section de la sécurité													
Postes approuvés (2023/24)	–	–	1	3	3	7	–	2	2	–	–	–	9
Postes proposés (2024/25)	–	–	1	2	3	6	–	2	2	–	–	–	8
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Division de l'appui à la mission													
Bureau du Chef de l'appui à la mission													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	2	3	3	9	1	16	17	–	–	–	26
Postes proposés (2024/25)	–	1	2	3	3	9	1	16	17	–	–	–	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés (2023/24)	–	–	2	–	13	15	–	37	37	–	–	–	52
Postes proposés (2024/25)	–	–	2	–	13	15	–	38	38	–	–	–	53
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	1
Bureau de la gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés (2023/24)	–	–	4	1	12	17	–	33	33	–	–	–	50
Postes proposés (2024/25)	–	–	4	1	12	17	–	33	33	–	–	–	50
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire approuvés ^a (2024/25)	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Bureau de la gestion des opérations et des ressources)													
Postes approuvés (2023/24)	–	–	4	2	12	18	–	33	33	–	–	–	51

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			VNU			Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	SM	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Postes proposés (2024/25)	–	–	4	2	12	18	–	33	33	–	–	–	51
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Division de l'appui à la mission)													
Effectif approuvé (2023/24)	–	1	8	5	28	42	1	86	87	–	–	–	129
Effectif proposé (2024/25)	–	1	8	5	28	42	1	87	88	–	–	–	130
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	1
Total													
Effectif approuvé (2023/24)	–	1	8	9	31	49	1	88	89	–	–	–	138
Effectif proposé (2024/25)	–	1	8	8	31	48	1	89	90	–	–	–	138
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	1	1	–	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section de la sécurité

Tableau 5
Ressources humaines : Section de la sécurité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste	–1	P-3	Analyste des informations sur la sécurité	Suppression	
Total partiel	–1				

25. La Section de la sécurité apporte au Chef de la mission et commandant de la force un appui opérationnel concernant toutes les questions de sécurité relatives aux opérations, au personnel et aux biens. Cet appui, que la Section fournit par l'intermédiaire du système de gestion de la sécurité, permet à la FNUOD et aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies présents dans leur zone désignée du côté syrien de mener leurs activités dans des conditions de risque acceptables. Comme suite aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de supprimer le poste d'analyste des informations sur la sécurité (voir tableau 5), compte tenu de l'analyse des postes vacants de longue date et de la disponibilité de personnel qualifié. En effet, le poste susmentionné est vacant et les fonctions y afférentes sont assumées par le personnel de la Section.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 6

Ressources humaines : Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Infirmier(ère)	Création	
Total partiel	-1				

26. La Section de la gestion intégrée des stocks et des approvisionnements essentiels fournit à la FNUOD des articles de base (rations, eau, carburant) et d'autres biens et services essentiels dans le cadre du système d'approvisionnement commun des Nations Unies. Comme suite aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de créer un poste d'infirmier(ère) (voir tableau 6), dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir un appui et des soins de santé vitaux au personnel de la Force, conformément à la réglementation du pays hôte, qui exige de confier à un(e) professionnel(le) de la santé local(e) le soin de délivrer des ordonnances, d'assurer le suivi de médicaments contrôlés et d'autres fournitures médicales et de superviser les demandes de services cliniques.

27. Par ailleurs, à l'heure actuelle, la Section des services médicaux n'est gérée que par des membres du personnel militaire de la Force, relevés chaque année. Or, le changement récurrent de personnel médical nuit au bon déroulement des opérations quotidiennes de la Section, notamment pour ce qui est de gérer les contrats médicaux conclus avec des hôpitaux locaux et de communiquer sans barrière linguistique avec le personnel médical du pays hôte lorsque des situations d'urgence exigent la prise en charge, l'hospitalisation ou l'évacuation sanitaire de membres du personnel de la FNUOD.

28. Dans ce contexte, le (la) titulaire du poste d'infirmier(ère) qu'il est proposé de créer se chargerait également, en tant que professionnel(le) de la santé certifié(e), d'apporter un soutien et de donner des conseils médicaux au (à la) chef du service médical (militaire) de la Force.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 7

Ressources humaines : Centre d'appui à la mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-1	GN	Assistant(e) administratif(ive)	Réaffectation	
	+1	GN	Assistant(e) (analyse de données)	Réaffectation	
Total partiel	-				

29. Comme suite aux recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil, il est proposé de réaffecter le poste d'assistant(e) administratif(ive) (voir tableau 7) et d'en faire un poste d'assistant(e) (analyse de données), ce qui permettrait à la Force de se servir d'outils de visualisation et d'analyse des données qui faciliteraient la prise de décisions éclairées ainsi que la présentation et la communication d'informations. L'idée est également de faire concorder les effectifs de la Force avec les priorités de haut niveau de la Force et des autres opérations de

maintien de la paix, notamment en ce qui concerne la gestion et l'analyse des données et la transformation numérique.

30. Compte tenu du volume de travail correspondant, le poste d'assistant(e) administratif(ive) n'est plus nécessaire, les fonctions y afférentes étant assurées par les effectifs en place au Centre d'appui à la mission.

Tableau 8

Ressources humaines : Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	–	P-3	Ingénieur(e)	Reconduction	
Total partiel	–				

31. Compte tenu des projets environnementaux qu'elle met en œuvre, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique, des panneaux solaires et de la gestion des déchets, la FNUOD continuera d'avoir besoin d'un emploi d'ingénieur(e) (P-3) pour l'exercice 2024/25. Le (la) titulaire de cet emploi est notamment chargé(e) d'établir des documents techniques et administratifs concernant la conception, le calcul de structures, l'alimentation en eau et en électricité et les évaluations techniques dans le cadre des appels d'offres, l'objectif étant de veiller à ce que les fournisseurs sélectionnés respectent les spécifications des Nations Unies.

32. En outre, l'ingénieur(e) doit veiller à la bonne exécution des projets en coordonnant la mise en place des moyens requis dans toutes les composantes de la Force et en supervisant une équipe composée de professionnels de diverses spécialités, comme la plomberie, la menuiserie, la ferronnerie, la peinture et la maçonnerie. Il lui incombe également de suivre l'avancement des travaux de construction et des projets environnementaux de la FNUOD afin que les chantiers se déroulent dans de bonnes conditions opérationnelles et que les installations soient prêtes dans les délais impartis, conformément aux priorités définies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus.

33. Dans ce contexte, il est proposé de reconduire l'emploi de temporaire d'ingénieur(e) (voir tableau 8) afin que la FNUOD dispose des capacités nécessaires, compte tenu de ses besoins en matière de génie pour l'exercice 2024/25.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2022/23) (1)	Montant alloué (2023/24) (2)	Dépenses prévues (2024/25) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	38 378,5	41 791,0	41 945,0	154,0	0,4
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	38 378,5	41 791,0	41 945,0	154,0	0,4
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	11 370,5	11 767,6	11 206,9	(560,7)	(4,8)
Administrateurs recrutés sur le plan national	57,5	54,0	55,3	1,3	2,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4 003,7	4 091,2	4 014,8	(76,4)	(1,9)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	319,6	495,7	251,8	(243,9)	(49,2)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	15 751,3	16 408,5	15 528,8	(879,7)	(5,4)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	2,9	–	2,8	2,8	–
Voyages officiels	210,2	188,0	187,7	(0,3)	(0,2)
Installations et infrastructures	5 602,2	5 851,0	6 114,9	263,9	4,5
Transports terrestres	1 967,9	1 635,1	1 565,0	(70,1)	(4,3)
Opérations aériennes	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	8,5	50,1	50,0	(0,1)	(0,2)
Communications et informatique	1 659,1	1 512,1	1 544,5	32,4	2,1
Santé	249,5	306,7	299,9	(6,8)	(2,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	858,1	1 271,7	1 307,2	35,5	2,8
Projets à effet rapide	299,4	300,0	300,0	–	–
Total partiel	10 857,8	11 114,7	11 372,0	257,3	2,3
Montant brut	64 987,6	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 673,4	1 721,8	1 638,2	(83,6)	(4,9)
Montant net	63 314,2	67 592,4	67 207,6	(384,8)	(0,6)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	64 987,6	69 314,2	68 845,8	(468,4)	(0,7)

B. Contributions non budgétisées

34. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2024/25 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 025,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	1 025,2

^a Terrains mis à disposition par le pays hôte.

C. Gains d'efficience

35. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	201,4	Meilleur approvisionnement en électricité grâce à des panneaux solaires et au remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur par des ampoules à diodes électroluminescentes, dans le prolongement des mesures engagées au cours des exercices précédents
	62,0	Meilleur approvisionnement en électricité grâce à des panneaux solaires pour huit positions des Nations Unies, ce qui se traduira par une diminution de la consommation de carburant de 20 litres en moyenne par jour et par position, à un prix de 1,061 dollar par litre
Total	263,4	

D. Taux de vacance

36. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif (2022/23)</i>	<i>Taux budgétisé (2023/24)</i>	<i>Projection (2024/25)^a</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	9,8	6,2	6,3
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	9,4	5,7	9,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux	4,5	2,2	5,6

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif (2022/23)</i>	<i>Taux budgétisé (2023/24)</i>	<i>Projection (2024/25)^a</i>
Emplois de temporaire ^b			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	0,0	50,0

^a Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes et emplois.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

37. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la mission à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés sur la base du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue et de l'entrée en fonctions du personnel civil. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois qu'il est proposé de créer ou de réaffecter.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

38. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2024/25, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 10 030 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	9 194,9	–	9 194,9
Soutien logistique autonome	835,4	–	835,4
Total	10 030,3	–	10 030,3

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,6	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	0,2	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,5		

F. Formation

39. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	60,0
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	125,0
Total	185,0

40. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2024/25, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif (2022/23)</i>	<i>Nombre prévu (2023/24)</i>	<i>Nombre proposé (2024/25)</i>	<i>Nombre effectif (2022/23)</i>	<i>Nombre prévu (2023/24)</i>	<i>Nombre proposé (2024/25)</i>	<i>Nombre effectif (2022/23)</i>	<i>Nombre prévu (2023/24)</i>	<i>Nombre proposé (2024/25)</i>
Formation interne	83	268	268	163	576	576	1 609	5 993	5 993
Formation externe ^a	24	15	15	8	25	25	9	12	12
Total	107	283	283	171	601	601	1 618	6 005	6 005

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

41. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2024/25, soit 80 cours, portent sur l'administration, les finances et le budget, les communications et l'informatique, la gestion et le développement organisationnel, le génie, les questions de genre, les transports terrestres, la gestion des ressources humaines, les services médicaux, la gestion des achats et des marchés, la chaîne d'approvisionnement, la sécurité, les questions de déontologie et de discipline et les spécificités culturelles locales.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

42. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2024/25 au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation sont estimées à 127 700 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de voyages- personnes prévus</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>	<i>Pourcentage du budget total 2024/25</i>
Voyages dans la zone de la mission	32	11,7	–	–
Voyages hors de la zone de la mission	87	116,0	0,2	0,2
Total	119	127,7	0,2	0,2

43. Les ressources demandées au titre des voyages officiels pour l'exercice 2024/25 tiennent compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ne portent que sur des manifestations nécessitant une présence physique, telles que les réunions d'information à l'intention des hauts responsables et quelques conférences et ateliers, les autres manifestations devant se tenir en ligne.

H. Services de détection des mines et de déminage

44. Durant l'exercice 2024/25, les contingents déployés par la FNUOD continueront de mener des activités de détection des mines et de fournir du matériel de déminage conformément aux mémorandums d'accord en vigueur. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

I. Projets à effet rapide

45. Les dépenses prévues pour l'exercice 2024/25 au titre des projets à effet rapide, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2022/23 (montant effectif)	299,4	6
2023/24 (montant approuvé)	300,0	6
2024/25 (montant proposé)	300,0	6

46. Durant l'exercice 2024/25, la FNUOD continuera d'exécuter, à l'appui de son mandat, des projets à effet rapide visant à renforcer la confiance et s'attachera à renforcer l'impact de ces projets, comme le prévoit la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale.

III. Analyse des variations¹

47. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	154,0	0,4 %

• Gestion : modification des taux

48. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la hausse des dépenses afférentes à l'indemnité de subsistance (missions), compte tenu des taux révisés entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2024, et au fait que, comme suite à la résolution 77/303 de l'Assemblée générale, les taux de remboursement applicables au matériel appartenant aux contingents sont plus élevés que les taux retenus dans le budget approuvé pour 2023/24. Elle est compensée en partie par la diminution des dépenses afférentes aux remboursements aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, qui s'explique comme suit : a) la déduction qu'il est prévu d'appliquer si du matériel majeur appartenant aux contingents vient à manquer ou ne fonctionne pas, compte tenu des tendances observées par le passé, est plus élevée que celle appliquée dans le budget approuvé pour 2023/24 ; b) comme le prévoit la résolution 76/276 de l'Assemblée générale, il a été mis fin à l'allocation spéciale relative au dépistage de la COVID-19, celui-ci n'étant plus obligatoire.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(560,7)	(4,8 %)

• Paramètres budgétaires : modification des taux de vacance

49. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application d'un taux de vacance plus élevé que dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24 (9,4 % contre 5,7 %) ; b) la suppression proposée d'un poste soumis à recrutement international de classe P-3.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(243,9)	(49,2 %)

• Gestion : modification des taux de vacance

50. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance plus élevé, soit 50,0 % ; un taux de 0 % avait été retenu dans le budget approuvé pour 2023/24, car il était prévu que l'emploi de temporaire serait pourvu pendant toute la durée de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	263,9	4,5 %

• Paramètres budgétaires : évolution des prix du marché

51. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse du coût moyen prévu du carburant destiné aux groupes électrogènes (1,061 dollar par

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

litre, contre un prix de 0,942 dollar par litre retenu dans le budget approuvé pour 2023/24) ; b) l'acquisition de matériel de télésurveillance devant servir à appuyer l'exécution des mandats et à renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD.

52. L'augmentation des ressources demandées est partiellement compensée par une baisse des dépenses prévues tenant essentiellement au non-renouvellement des crédits inscrits dans le budget approuvé pour 2023/24 pour la construction de la position 17A.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

53. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FNUOD portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 68 845 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 5 737 150 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/291 A et B ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).</p>	<p>Au 31 décembre 2023, 13 des 17 recommandations (76 %) du Comité des commissaires aux comptes avaient été appliquées et 4 étaient en cours d'application. La Force fait régulièrement le point pour que les recommandations restantes soient clôturées dans les meilleurs délais.</p>
<p>Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).</p>	<p>Pour l'exercice 2023/24, le ratio d'appui à la mission (c'est-à-dire le nombre de personnes occupant des fonctions d'appui et de sécurité pour 1 000 membres du personnel de la mission) est de 98,9, contre 97,6 pour l'exercice 2018/19.</p> <p>Dans ses futurs rapports budgétaires, la Force continuera de veiller à ce qu'il soit possible de moduler les ressources de sa composante Appui.</p>
<p>Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).</p>	<p>La mission continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera, dans toute la mesure possible, de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. On trouvera des informations détaillées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires.</p>
<p>Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82)</p>	<p>La Force procède régulièrement à des évaluations internes ; à cet égard, elle organise chaque année des réunions directes avec les autorités du gouvernement hôte et les bénéficiaires résidant dans les localités où des projets ont été exécutés.</p> <p>La dernière évaluation des projets à effet rapide de la Force porte sur les projets exécutés en 2022 et en 2023.</p> <p>Compte tenu des principales conclusions de cette évaluation, la FNUOD continuera de mener différents types de projets dont la responsabilité pourra, à terme, être entièrement transférée aux populations locales.</p>

Les projets à effet rapide ont donné des résultats plus probants, notamment en ce qu'ils ont conduit la population locale du secteur bravo à mieux accepter la présence de la Force et l'action que celle-ci mène dans le cadre de son mandat.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

(A/77/767/Add.2 et résolutions 77/291 A et B de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif rappelle les orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24. Il est d'avis qu'il faut continuer de s'employer à ce que les taux de vacance proposés reposent, dans la mesure du possible, sur des données réelles. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux réels, il convient de fournir des informations actualisées à l'Assemblée générale en vue de l'examen du présent rapport et de bien justifier systématiquement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et les documents correspondants, en tenant compte, dans la mesure du possible, de prévisions de recrutement réalistes et des postes qui pourraient éventuellement devenir vacants (par. 21).

Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les gains d'efficacité obtenus, ainsi que sur les éventuelles incidences financières, seront fournies dans les prochains rapports (par. 30).

Les taux de vacance retenus dans le projet de budget de la FNUOD pour l'exercice 2024/25 sont conformes aux orientations générales, comme indiqué plus en détail dans la section II.D (Taux de vacance) du présent rapport.

On trouvera dans la section II.C (Gains d'efficacité) du présent rapport des informations actualisées sur les gains d'efficacité obtenus et sur les éventuelles incidences financières.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

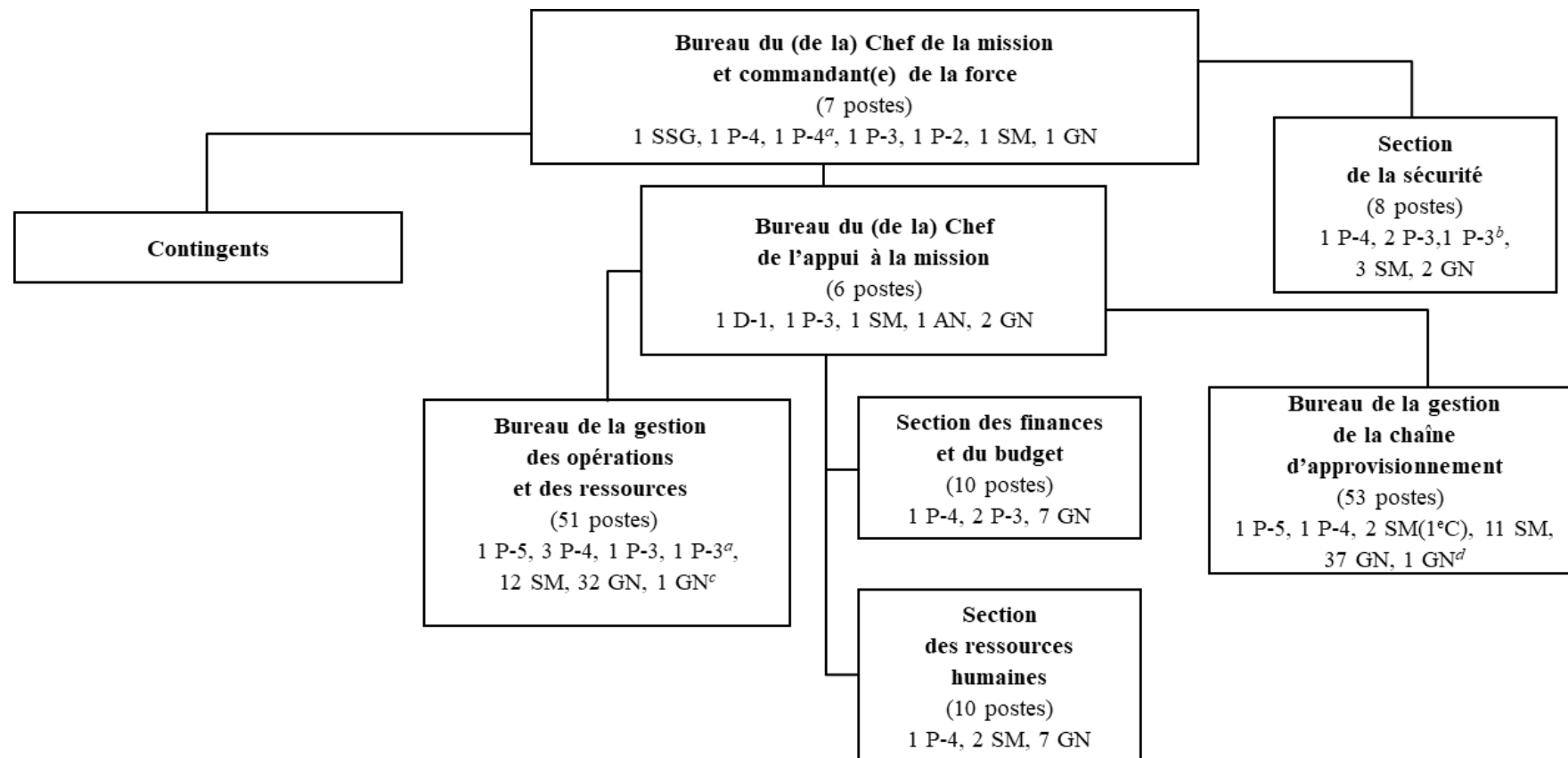
- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II Organigramme



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM(1^cC) = agent(e) du Service mobile (1^{re} classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Suppression.

^c Réaffectation.

^d Création.

Carte

